

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

MAIRIE DE MALAUNAY
Place de la Laïcité
76770 MALAUNAY
Tél : 02.32.82.55.55
Fax : 02.32.82.55.50



PRESTATION DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE LA COMMUNE DE MALAUNAY

MARCHE N° 27-01

Règlement de la Consultation (RC)

Procédure formalisée

(Articles L2124-2, R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique)

Date limite de réception des plis :

LE LUNDI 30 NOVEMBRE 2026 A 12H00

Sommaire

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....	3
A. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR	3
B. ADRESSE POUR LES DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES OU LES QUESTIONS :	3
C. ADRESSE A LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE TELECHARGES.....	3
D. ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE ENVOYEEES	3
E. TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR	3
2. OBJET DU MARCHÉ	3
3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES.....	3
A. TYPE DE PROCEDURE	3
B. FORME DU MARCHÉ	4
C. ALLOTISSEMENT	4
D. VARIANTES	4
E. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES (PSE)	4
4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	4
A. FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT	4
B. REPRISE DU PERSONNEL ET INFORMATION DES CANDIDATS	4
C. LANGUES.....	5
D. UNITE MONETAIRE	5
E. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	5
F. DUREE DU MARCHÉ.....	5
5. MODALITES DE LA CONSULTATION.....	5
A. DOSSIER DE CONSULTATION	5
B. OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	5
C. MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	6
6. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
A. DOCUMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE	6
B. DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE :	7
7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
A. CHOIX DU MODE DE REMISE DES PLIS	7
B. TRANSMISSION SUR SUPPORT PAPIER	8
C. TRANSMISSION ELECTRONIQUE	8
8. VISITE DU SITE	8
A. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES	8
B. CRITERES DE SELECTION DES OFFRES.....	9
C. RECTIFICATION DES OFFRES	10
D. CAS D'UNE OFFRE ANORMALEMENT BASSE :	10
E. ATTRIBUTION DU MARCHÉ	10
9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :	11
A. DEMANDE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE OU QUESTION	11
B. INSTANCE COMPETENTE.....	11

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

A. Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur

Ville de Malaunay
Place de la laïcité
BP 7
76770 – Malaunay

B. Adresse pour les demandes d'informations complémentaires ou les questions :

Toutes les demandes de renseignement d'ordre technique ou administratif doivent être uniquement déposées sur la plate-forme de dématérialisation : <https://www.mpe76.fr>

C. Adresse à laquelle les documents peuvent être téléchargés

<https://www.mpe76.fr>

D. Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées

Transmission électronique uniquement, via la plate-forme <https://www.mpe76.fr>

E. Type de pouvoir adjudicateur

Collectivité territoriale

2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de services.

Il a pour objet les prestations de nettoyage des locaux de la ville.

Lieux d'exécution :

- Mairie : place de la Laïcité 76770 Malaunay
- Espace Pierre Néhout : 1, allée Pierre Bérégovoy 76770 Malaunay
- Annexe Espace Pierre Néhout : allée Pierre Bérégovoy 76770 Malaunay
- Centre Socio-Culturel Boris Vian : 8, rue Lesouef 76770 Malaunay
- Ateliers municipaux : 177 A, route de Dieppe Zone du parc 76770 Malaunay
- Club house tennis : 8, rue Lesouef 76770 Malaunay
- Gymnase Batum : Rue du Docteur Le Roy 76770 Malaunay
- Vestiaire de foot - Stade Lucien Hébert : Rue du Docteur Le Roy 76770 Malaunay
- Vestiaire de foot - Stade André Sintès : Chemin du Rotin 76770 Malaunay
- Dojo : Rue du Docteur Le Roy 76770 Malaunay

NB : le bâtiment « Dojo » fait partie intégrante du périmètre du marché et doit obligatoirement être intégré dans l'offre technique et financière des candidats.

Suite à un sinistre technique survenu avant sa mise en service, la date de livraison effective de ce bâtiment est actuellement différée. Aucune date prévisionnelle de reprise ne peut être communiquée à ce stade. Les candidats sont informés que l'indisponibilité temporaire de ce site ne pourra donner lieu à aucune indemnisation ou modification des prix unitaires remis.

3. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

A. Type de procédure

La présente consultation est passée selon une procédure formalisée et est soumise aux articles L2124-2, R2124-2-1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

B. Forme du marché

Le marché est simple, à prix global forfaitaire.

C. Allotissement

Il s'agit d'un marché unique.

D. Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

E. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Sans objet.

4. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

A. Forme juridique du groupement

Conformément aux articles R2142-21 et R2142-22 du code de la commande publique, en cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de mandataire de plusieurs groupements.

B. Reprise du personnel et information des candidats

Le présent marché succède à un marché attribué dans le cadre d'une procédure réservée. Dans l'hypothèse d'un changement de titulaire à l'issue de la présente consultation, l'attention des candidats est appelée sur les dispositions conventionnelles susceptibles de s'appliquer en matière de continuité du contrat de travail du personnel.

Le présent marché relève du champ d'application de la Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011.

En cas de changement de titulaire, les dispositions relatives à la garantie de l'emploi et à la continuité du contrat de travail du personnel, telles que prévues notamment à l'article 7 de ladite convention collective, sont susceptibles de s'appliquer.

A titre indicatif, le marché actuel mobilise 3 agents susceptibles d'être concernés par une reprise, sous réserve des conditions fixées par la convention collective précitée.

Le marché est actuellement exécuté par la société TOUS SERVICES INDUSTRIELS, sise à BOOS (76520).

Il appartient aux candidats :

- De prendre connaissance des dispositions conventionnelles applicables,
- D'apprécier, sous leur seule responsabilité, les conditions de reprise éventuelle du personnel,
- Et, le cas échéant, de se rapprocher du titulaire sortant pour obtenir toute information utile à l'établissement de leur offre.

Le pouvoir adjudicateur ne garantit pas l'exhaustivité des informations pouvant être obtenues auprès du titulaire sortant et ne saurait être tenu responsable des conditions de mise en œuvre de ces dispositions conventionnelles.

Les candidats sont réputés avoir pris en compte l'ensemble de ces éléments dans l'établissement de leur offre.

C. Langues

La langue devant être utilisée dans la proposition est le français.

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

D. Unité monétaire

L'unité monétaire utilisée est l'euro.

E. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

F. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2027.

Il est reconductible trois fois pour une période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

La reconduction est tacite, conformément à l'article R2112-4 du code de la commande publique.

Le titulaire ne peut pas s'y opposer.

En cas de non-reconduction, le titulaire en sera informé au moins trois mois avant la date anniversaire du marché (1^{er} mars).

5. MODALITES DE LA CONSULTATION

A. Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est constitué des pièces suivantes :

- ▶ Le présent règlement de consultation et son annexe
- ▶ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) valant acte d'engagement et son annexe
- ▶ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et son annexe
- ▶ La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) et son annexe
- ▶ Le Cadre de Mémoire Technique
- ▶ L'attestation de visite
- ▶ Les plans

B. Obtention du dossier de consultation

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable **uniquement** et gratuitement à l'adresse indiquée au paragraphe 1-C. Il est fortement **recommandé** aux candidats d'enregistrer leurs coordonnées pour qu'ils puissent recevoir les modifications et/ou informations complémentaires éventuelles.

- Les modalités d'utilisation de la plateforme mpe76 sont détaillées dans les « Conditions générales d'utilisation (CGU) » jointes en annexe au présent règlement de consultation.

C. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Tous les documents indiqués ci-dessous doivent être signés (de préférence) par une personne habilitée à engager le candidat.

A. Documents relatifs à la candidature

La candidature contient les justifications prévues à l'article R2143-3 du code de la commande publique, à savoir :

- 1) Formulaire DC1 (dernière version) : lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants

Le modèle est disponible sur le site du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>, rubrique : formulaires

En cas de candidature sous forme de groupement, le formulaire DC1 doit préciser la forme du groupement et le nom du mandataire.
Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

- 2) Formulaire DC2 (dernière version) : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

Le modèle est disponible sur le site du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/commande-publique>, rubrique : formulaires

- 3) Pièces définies ci-dessous permettant l'évaluation de l'expérience, des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- ◆ Expérience : Références similaires au cours des trois dernières années. Les opérateurs économiques nouvellement créés devront prouver leur capacité à réaliser le marché.

- ◆ Capacités techniques : Moyens humains et matériels

- 4) Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.

- 5) Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Les documents 2), 3), 4) et 5) seront à produire par le candidat s'il se présente seul ou en cas de groupement, par chacun des membres du groupement.

En cas de sous-traitance déclarée lors de la remise des offres, le formulaire DC4 et les documents 3), 4) et 5) seront à produire par chaque sous-traitant déclaré.

Si les pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut être demandé à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de dix jours.

NB : Conformément aux dispositions du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

La plate-forme de dématérialisation MPE76, qui permet de télécharger les dossiers de consultation et de remettre des offres par voie électronique, dispose dorénavant **d'un espace numérique de stockage sécurisé intitulé « Coffre-fort électronique »**.

Cet espace est ouvert aux entreprises, et permet à ces dernières d'y déposer les pièces relatives à leurs candidatures.

B. Documents relatifs à l'offre :

1) Projet de marché comprenant :

- ◆ Le CCAP valant acte d'engagement dûment complété, daté et signé (de préférence),
- ◆ Le CCTP daté et signé (de préférence),
- ◆ Les décompositions de prix globales et forfaitaire (DPGF) dûment complétées, datées et signées (de préférences).

2) Dossier établi par le candidat comprenant :

- ◆ Le cadre de mémoire technique dûment complété, daté et signé (de préférence). Se reporter à l'article 8-B pour plus de précisions,
- ◆ L'attestation de visite pour le candidat et éventuellement les co-traitants.

Ce dossier est également à produire par chaque cotraitant et sous-traitant.

7. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

A. Choix du mode de remise des plis

Les candidats doivent remettre leur candidature et leur offre uniquement par transmission électronique. Les frais de connexion à la plateforme et d'acquisition des certificats électroniques sont à la charge des candidats.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clef USB...) n'est pas autorisée.

Les candidats sont informés que les documents remis électroniquement seront rematérialisés en vue de la notification du marché, sans que les candidats ne puissent s'y opposer.

Toute offre reçue sous format papier sera considérée comme irrégulière.

En cas d'offre irrégulière et conformément à l'article R2152-2 du code de la commande publique, l'acheteur peut autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser leur offre dans un délai approprié.

Si, à l'issue de ce délai, l'offre demeure irrégulière, celle-ci sera éliminée.

La régularisation des offres irrégulières ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles.

B. Transmission sur support papier

La transmission des offres par voie papier n'est pas autorisée.

C. Transmission électronique

La transmission des plis s'effectue uniquement par voie électronique à l'adresse suivante : www.mpe76.fr.

La transmission des plis sur un support physique électronique tel que CD, DVD ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les soumissionnaires doivent se référer aux Conditions Générales d'Utilisation (CGU), jointes en annexe au présent règlement de la consultation.

Les candidats désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter et mettent en place les procédures permettant, au pouvoir adjudicateur, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées auparavant pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support papier, CD-ROM, clé USB. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : PDF accompagné le cas échéant des fichiers sources au format WORD ou EXCEL ou format ods, odt générés par Open Office.

Les soumissionnaires sont invités à respecter les préconisations sur les volumes ou les tailles des fichiers prévus aux conditions générales d'utilisation du site mpe76.

Le certificat de signature du signataire doit être conforme au RGS (Référentiel général de sécurité) ou équivalent et respecter le niveau de sécurité exigé.

- Les modalités d'utilisation de la plateforme mpe76 sont détaillées dans les « Conditions générales d'utilisation (CGU) » jointes en annexe au présent règlement de consultation.

8. VISITE DU SITE

La visite de l'ensemble des locaux est obligatoire pour soumissionner.

Deux créneaux de visite sont proposés :

- **Jeudi 29 octobre 2026 à 9h00**

- **Mercredi 04 novembre 2026 à 9h00**

Merci de prendre impérativement rendez-vous auprès de Mme VAN DE VELDE Geneviève :

Mail : vandevelde.genevieve@malaunay.fr

Tél : 07.84.45.70.25

A l'issue de la visite une attestation sera délivrée et celle-ci devra être jointe à l'offre.

A. Critères de sélection des candidatures

Les compétences techniques, professionnelles et financières seront examinées selon la conformité des pièces fournies à l'appui de la candidature.

B. Critères de sélection des offres

Les candidats sont tenus d'utiliser le cadre de mémoire technique fourni par la collectivité.

Les réponses apportées devront être strictement limitées aux rubriques prévues à cet effet. Chaque rubrique ou sous-critère ne devra pas excéder une page A4.

Les documents complémentaires éventuellement remis par les candidats au titre de l'analyse des offres ne seront pas pris en compte dans l'évaluation des critères de jugement.

L'absence de réponse à une rubrique entraînera l'attribution de la note zéro pour l'élément concerné.

Le choix se portera sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée au regard des critères suivants :

1. Montant de l'offre : 50 %

La note sera attribuée selon la formule suivante :

$$\text{Note} = 10 \times (\text{Montant de l'offre la moins élevée} / \text{Montant de l'offre du candidat})$$

2. Valeur technique : 30 %

La note est comprise entre 0 et 10.

Elle sera appréciée au regard des sous-critères suivants :

- Moyens humains affectés à l'exécution du marché : 12 %
- Moyens matériels affectés à l'exécution du marché : 8 %
- Modalités de suivi, de contrôle qualité et de gestion des remplacements : 10 %

Les sous-critères seront notés sur 10 puis affectés de leur coefficient respectif.

3. Valeur environnementale : 10 %

La note est comprise entre 0 et 10.

Elle sera appréciée au regard des mesures proposées par le candidat afin de réduire l'impact environnemental des prestations, notamment :

- le choix et l'utilisation des produits d'entretien : 2%
- les mesures destinées à limiter les consommations de produits et de consommables : 2%
- les dispositions prévues pour réduire les emballages : 2%
- les modalités de gestion et de valorisation des déchets générés dans le cadre des prestations : 2%
- l'organisation des approvisionnements permettant de limiter les impacts environnementaux : 2%

4. Valeur sociale : 10 %

La note est comprise entre 0 et 10.

Elle sera appréciée au regard des mesures proposées par le candidat pour favoriser l'inclusion professionnelle et l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion ou en situation de handicap dans le cadre de l'exécution du marché.

L'analyse portera notamment sur :

- les engagements du candidat en faveur de l'emploi ou du maintien dans l'emploi de ces publics : 4%

- les modalités d'accompagnement et de suivi mises en œuvre : 3%
- les partenariats éventuellement développés avec des structures spécialisées (ESAT, entreprises adaptées, structures d'insertion par l'activité économique, etc.) : 3%

Barème de notation applicable aux critères qualitatifs (2, 3 et 4) :

- Très satisfaisant : 9 à 10
- Satisfaisant : 7 à 8
- Moyennement satisfaisant : 5 à 6
- Peu satisfaisant : 3 à 4
- Insatisfaisant : 1 à 2
- Non renseigné ou non fourni : 0

C. Rectification des offres

L'analyse des offres se fera sur les montants HT.

Dans le cas de prix forfaitaire, si une discordance est constatée dans l'offre, les indications portées à l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant global forfaitaire sera rectifié en conséquence.

En cas d'erreurs purement matérielles, de multiplication, d'addition ou de report, constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, le candidat sera invité à rectifier le document, sans que son offre ne puisse en être modifiée.

D. Cas d'une offre anormalement basse :

Le pouvoir adjudicateur exige que le soumissionnaire justifie le prix ou les coûts proposés dans son offre lorsque celle-ci semble anormalement basse eu égard aux travaux, y compris pour la part du marché public qu'il envisage de sous-traiter.

Peuvent être prises en considération des justifications tenant notamment aux aspects mentionnés à l'article R2152-3 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur peut rejeter l'offre pour les motifs indiqués à l'article R2152-4 du code de la commande publique.

Au regard de l'article R2152-5 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur qui constate qu'une offre est anormalement basse du fait de l'obtention d'une aide d'Etat par le soumissionnaire ne peut rejeter cette offre pour ce seul motif que s'il consulte le soumissionnaire et que celui-ci n'est pas en mesure de démontrer, dans un délai suffisant fixé par l'acheteur, que l'aide en question était compatible avec le marché intérieur au sens de l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

L'acheteur qui rejette une offre dans ces conditions en informe la Commission européenne.

E. Attribution du marché

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira, dans un délai imparti par le pouvoir adjudicateur, les justificatifs fiscaux et sociaux, selon la réglementation en vigueur.

Si le marché n'est pas signé, le candidat fournira un marché signé, indiquant les nom, prénom et qualité du signataire, ainsi et l'habilitation du signataire (Kbis et pouvoir de signature).

Si le candidat ne peut fournir les documents demandés dans le délai fixé, son offre est rejetée et le pouvoir adjudicateur présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le défaut de communication des attestations d'assurance dans les quinze jours suivant la notification du marché ou à tout moment sur demande du pouvoir adjudicateur est susceptible d'entraîner la résiliation du marché pour faute, suivant l'article 41 du CCAG-FCS.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

A. Demande d'information complémentaire ou question

Les demandes d'information complémentaire ou les questions doivent être formulées sous forme écrite et envoyées exclusivement via la plate-forme <https://www.mpe76.fr>.

Les réponses seront transmises via la plate-forme <https://www.mpe76.fr>.

Toutefois, les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sans avoir enregistré leurs coordonnées, ne pourront obtenir ces renseignements complémentaires.

- Les modalités d'utilisation de la plateforme mpe76 sont détaillées dans les « Conditions générales d'utilisation (CGU) » jointes en annexe au présent règlement de consultation.

Date et heure limites pour les demandes d'informations complémentaires ou les questions : le lundi 23 novembre 2026 à 12h00.

B. Instance compétente

L'instance compétente en cas de litige et délivrant des informations sur l'introduction des recours est la suivante :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76000 Rouen
Tel : 02 32 08 12 70 - Fax : 02 32 08 12 71
Courriel : greffe.ta-rouen@juradm.fr